



Charte

« Pour mieux vivre ensemble »

Ce document a été élaboré par les enfants et l'équipe éducative au sein de l'UAPE l'Arbaz'lète et fixe les règles de la vie quotidienne pour bien « vivre » tous ensemble à l'UAPE.

Cette charte indique les devoirs et les droits de chacune et chacun (les parents, l'enfant et l'équipe éducative) afin que les différents moments partagés ensemble se déroulent dans le meilleur état d'esprit et avec un souci permanent de respect mutuel.

L'équipe éducative accompagne les enfants tout au long de l'année afin de les sensibiliser aux devoirs et aux droits et à en comprendre la signification dans le cadre d'une microsociété.

Les adultes que nous sommes, parents et éducateurs/trices, devons assumer notre mission éducative en étant un exemple et en transmettant aux enfants, futurs citoyens, un cadre de vie qui nécessite d'instaurer des règles et des limites, afin que la liberté de chacun soit respectée.

Les parents ont les devoirs suivants :

- Être les premiers éducateurs pour leur enfant ;
- Informer l'équipe éducative sur toute situation importante de l'enfant pouvant favoriser une prise en charge optimale ;
- Rendre attentif l'enfant sur les règles de la vie de groupe ;
- Collaborer avec l'équipe éducative ;
- Respecter le personnel ;
- Bienveillance et discrétion ;

- Se conformer aux directives de la structure.

Les parents ont les droits suivants :

- Être respectés dans leurs rôles ;
- Être informés sur toute situation importante vécue par leur enfant au sein de l'UAPE ;
- Au respect de leur vie privée ;
- A un accueil ainsi qu'à une écoute bienveillante ;
- En cas de besoin, demander un entretien avec la référente de secteur et/ou la responsable de structure

Les enfants ont les devoirs suivants :

- Respecter les camarades, l'équipe éducative et le contexte personnel de chacun ;
- Parler poliment et calmement, sans mots grossiers ni gestes vulgaires ;
- Utiliser les mots magiques « bonjour, au revoir, s'il te plaît, merci, pardon » en regardant la personne concernée dans les yeux ;
- Tenir compte des remarques de toute l'équipe éducative ;
- Bannir les moqueries et toutes sortes de violences ;
- Respecter les lieux et le matériel ;
- Respecter les règles de vie de la structure.

Les enfants ont les droits suivants au sein de L'Arbaz'lète :

- A un encadrement professionnel et sécurisé ;
- A un accueil personnalisé et un temps d'adaptation et d'intégration ;
- A un environnement accueillant ;
- Au respect de son individualité, son histoire et son origine ;
- Au respect de son rythme de développement et de ses besoins ;
- Demander de l'aide et du soutien ;
- D'être écouté ;
- Parler, se confier, exprimer ses émotions... ;
- A des moments d'apaisements

L'équipe éducative a les devoirs suivants :

- Considérer et accompagner chaque enfant dans son individualité et son développement ;
- Intégrer chaque enfant dans le groupe et dans la dynamique de vie de la structure ;

- Offrir une prise en charge de qualité aux enfants ceci dans une ambiance conviviale et chaleureuse ;
- Rechercher et proposer des solutions et du soutien à l'enfant et à son parent ;
- Transmettre toutes informations aux parents concernant la prise en charge de l'enfant et demander un entretien si nécessaire ;
- Avertir le parent en cas de symptômes de maladie et entreprendre la démarche de prise en charge nécessaire ;
- Prévenir et dénoncer tout acte grave de violence, maltraitance ou négligence observé sur l'enfant ceci afin d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes ;
- Respecter les enfants, les parents ;
- Respecter le secret de fonction et de discrétion ;

L'équipe éducative a les droits suivants :

- Au respect de la part des enfants, des parents ;
- Maintien du cadre posé par le règlement en vigueur ;
- Ecoute bienveillante des enfants et des parents ;
- Respect de son individualité.

Cette charte est approuvée par :

- ✓ La direction de l'Arbaz'lète
- ✓ L'équipe éducative
- ✓ Le conseil communal

Comment cela va être concrètement mis en place :

- ✓ Les parents lisent cette charte à leur enfant, la signent et la font signer.
- ✓ Les droits et devoirs des enfants (ainsi que ceux de l'équipe éducative et des parents) sont présentés, expliqués, illustrés aux enfants, dès le début de l'année scolaire, afin d'en comprendre le sens et son importance.

En cas de non-respect de l'enfant à ses devoirs, la structure d'accueil se réfère au règlement en vigueur.

Dans tous les cas, les décisions relatives aux situations graves, exceptionnelles et urgentes sont prises sur le champ par la directrice de la structure, d'entente avec l'autorité communale en charge de la petite enfance.

Cette charte, signée par chaque partenaire de l'UAPE, fait partie du dossier d'inscription de l'enfant à l'UAPE l'Arbaz'lète sans laquelle l'inscription n'est pas valable

En signant ce document, chaque partenaire s'engage à respecter cette charte :

Les parents

L'enfant

L'équipe éducative
au nom de la
Responsable de structure

Arbaz, août 2025